

Image not found or type unknown



Comment mettre son client en demeure de payer ?

Fiche pratique publié le **02/05/2012**, vu **915 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Si la seconde lettre de relance ne décide toujours pas le débiteur à payer, le créancier doit le mettre en demeure de payer. A la différence des relances par courrier, téléphone ou visite, la mise en demeure produit des effets juridiques.

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/mise_en_demeure.jsp